Rapport des censeurs aux comptes Commission Cosfic Dijon 2016

En exécution du mandat de Censeurs aux comptes qui nous a été confié, nous avons procédé, Mme Marie-Christine Champy et Mr Marcel Hardy, le 6 février 2018 au bureau du comptable à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, présenté par Serge GAILLIARD, Trésorier général de la commission d'organisation de la semaine fédérale de cyclotourisme COSFIC Dijon 2016.

Nous avons vérifié les factures, classées par rubriques, et leur concordance avec le livre des dépenses, puis des recettes. Nous avons obtenu les justifications jugées utiles et n'avons pas trouvé d'anomalie particulière dans ces comptes. Nous avons noté l'exactitude du solde des opérations avec les relevés bancaires au 31 décembre 2017 soit : 97 129.08€ répartis ainsi

- 7 149,08 € sur compte courant
- 40 000,00 € sur comptes à terme
- 50 000,00 € sur livret bleu de l'association

Le bilan établi pour un total de 97 743.45 € fait apparaître un résultat positif de 33 162.48 € ce qui est important vu l'absence d'activités en 2017. Cet excédent provient notamment d'un remboursement de 30.000,00 € (trop versé) et de l'annulation de diverses provisions pour un montant total de 8 168.64€.

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils sont soumis à l'Assemblée Générale du 10 février 2018 à Auxonne, représentent sincèrement et régulièrement la situation financière de la commission Cosfic du CODEP 21 de cyclotourisme au 31 décembre 2017 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

Pour conclure, nous vous invitons donc à approuver les comptes de l'exercice en l'état.

Les Censeurs aux comptes

le 06.02.18

Marie-Christine CHAMPY, Marcel HARDY